



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9350^e séance

Vendredi 16 juin 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/402)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/402)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/402, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

M. Wane : Je voudrais, de prime abord, remercier la Présidente du Conseil et les autres membres de cet auguste organe pour l'opportunité qui m'est donnée de m'adresser encore une fois à lui. Le moment est évidemment particulier pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), coïncidant avec les discussions sur le renouvellement de son mandat, ainsi que pour le Mali, qui continue de faire face à de complexes défis sécuritaires et autres.

Après-demain, se tiendra le référendum constitutionnel qui marquera la première étape du processus devant aboutir à la restauration de l'ordre constitutionnel au Mali. Ce scrutin devait initialement se tenir le 19 mars. Les autorités maliennes n'ont pas encore précisé ce que pourrait être l'impact du retard qui a été accusé dans la tenue du référendum sur d'autres scrutins figurant dans le chronogramme rendu public en juin 2022 : les élections locales et régionales ainsi que les législatives, prévues respectivement en juin et en octobre/novembre 2023.

Mais les autorités ont réitéré leur engagement à conclure la transition en mars de l'année prochaine, conformément au calendrier convenu avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'élection présidentielle est prévue au mois de février 2024.

Le projet de constitution, objet du référendum, a fait suite aux Assises nationales de la refondation organisées en décembre 2021. Les discussions qui avaient alors eu lieu ont révélé une forte aspiration à la réforme, notamment une gouvernance plus vertueuse, qui a sous-tendu nombre de recommandations issues de ces Assises. Le texte constitutionnel tel que finalisé a fait l'objet d'appréciations divergentes de la part des acteurs locaux, qu'ils appartiennent à la classe politique, à la société civile ou à des groupes religieux. Il reste que plusieurs partis politiques, y compris des formations ayant dominé la vie politique ces dernières décennies, des organisations de la société civile et d'autres acteurs ont marqué leur soutien, appelant à voter oui au référendum. Les partisans du non incluent aussi des groupements politiques et des organisations religieuses. La campagne référendaire, qui a commencé le 2 juin, se conclut aujourd'hui. Les autorités ont mobilisé d'importants moyens pour la tenue du référendum, y compris ceux de l'armée de l'air malienne, mise à contribution pour transporter notamment du matériel électoral. Il importe de s'en féliciter.

Conformément à notre mandat, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies apportent un soutien multiforme à ce processus. Celui-ci inclut une contribution au transport du matériel requis pour le référendum ainsi qu'au transport de personnels impliqués dans ce processus, et la mise à disposition de moyens roulants et d'équipements ; la formation, y compris au profit de membres de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE) ; le déploiement de 182 agents pour assister l'AIGE sur le terrain et la mobilisation d'une expertise technique ; un volet portant sur la vulgarisation du projet de constitution en appui au Conseil national de transition ; et l'accompagnement de la Cour constitutionnelle dans l'exercice des responsabilités qui lui sont attribuées. Notre implication se situe dans le prolongement du soutien que nous avons apporté à la transition depuis son lancement, y compris dans le cadre du Comité local de suivi de la transition, qui comprend aussi la CEDEAO et l'Union africaine.

Les débats qui ont eu lieu au sujet du projet de constitution auront montré, s'il en était besoin, les liens étroits qui existent entre le processus de transition et le processus de paix. En effet, l'une des questions qui a surgi dans le

cours des débats sur le projet de constitution a porté sur la mesure dans laquelle le texte prend en compte l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Le 28 mars, la Coordination des mouvements de l'Azawad, la Plateforme et une partie des mouvements de l'inclusivité, regroupés au sein du Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement, ont diffusé un communiqué dans lequel ils ont indiqué ne pas se reconnaître dans le projet de constitution. D'autres mouvements signataires de l'Accord ont pris des positions contraires, appelant à voter oui au référendum.

Pour rappel, en décembre de l'année dernière, les mouvements signataires avaient annoncé la suspension de leur participation aux mécanismes de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, invoquant ce qu'ils ont jugé être un manque d'engagement de la part du Gouvernement. Des efforts soutenus ont été déployés depuis par la médiation pour surmonter ces difficultés. La visite du Ministre de la réconciliation nationale, de la paix et de la cohésion nationale à Kidal le 12 mai a constitué une étape importante à cet égard, qui devait recréer la confiance et faciliter la reprise du dialogue direct entre les parties. Dans ce contexte, nous – la MINUSMA et l'Algérie, en tant que chef de file – avons aussi cherché à aider les parties maliennes à surmonter leurs divergences sur le projet de constitution, commettant une expertise internationale pour faciliter une compréhension commune de la relation entre le projet de constitution et l'accord de paix. Il est ressorti de cet exercice que rien dans le projet de constitution ne s'oppose à la mise en œuvre de l'Accord, y compris la prise des dispositions législatives et réglementaires relatives au cadre institutionnel et à la réorganisation territoriale.

C'est dans ce contexte que la médiation, après des consultations approfondies avec les parties conduites par l'Algérie, en sa qualité de chef de file, et la MINUSMA, a publié le 11 juin un communiqué sur la situation. Ce texte a énuméré les éléments sur la base desquels le processus de paix pourrait redémarrer et demandé aux mouvements signataires de faciliter le vote anticipé, intervenu le 11 juin, des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les zones concernées du nord du Mali, et ce dans le cadre d'efforts d'ensemble visant à assurer le bon déroulement, sur l'ensemble du territoire malien, du référendum constitutionnel du 18 juin. Il est regrettable que l'appel pour le vote des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes dans la région Kidal n'ait pas été entendu. J'encourage les parties à rechercher un consensus sur les questions qui les divisent, et ce sur la base du communiqué de la médiation du 11 juin. Comme souligné dans ce texte, les difficultés que connaît le

processus de paix n'ont rien d'insurmontable et toute voie autre que celle du dialogue ne conduira qu'à davantage de souffrances pour le peuple malien et à plus d'instabilité pour la région.

La reprise du cours normal du processus de paix permettra de s'attaquer plus efficacement à la situation sécuritaire. Celle-ci reste marquée par la pression que continue d'exercer l'État islamique dans le nord-est du Mali, dans les régions de Gao et de Ménaka, et ses actes incessants de violence contre les populations civiles. Dans le centre du pays, les groupes terroristes et les milices d'autodéfense communautaires continuent d'être actifs. Un des faits marquants de la période sous examen a été l'attaque complexe perpétrée le 22 avril à Sévaré contre une base des Forces armées maliennes dans cette localité, attaque que les forces maliennes ont repoussée.

Il convient de relever ici que pendant la période sous examen, les Forces armées maliennes ont conduit plusieurs opérations en différentes parties du territoire malien. Il en est rendu compte dans le rapport dont le Conseil est saisi (S/2023/402). La MINUSMA a également été la cible d'attaques, la plus récente étant celle intervenue le 9 juin à côté de la localité de Ber, à une soixantaine de kilomètres de Tombouctou. Deux soldats du Burkina Faso ont perdu la vie et sept autres ont été blessés. Depuis janvier, cinq Casques bleus ont été tués et 31 autres blessés lors d'actes hostiles. Les civils maliens paient également un lourd tribut à l'insécurité. Un élément à relever ici a trait à l'impact des engins explosifs improvisés, qui sont l'une des armes préférées des groupes terroristes. La Mission conduit plusieurs activités de sensibilisation des populations au danger que posent les engins explosifs improvisés, en plus de la coopération étroite que nous entretenons avec les Forces armées maliennes dans ce domaine.

La persistance de l'insécurité affecte évidemment négativement la situation humanitaire. À la date de mai, le nombre de déplacés internes s'élevait à environ 375 000 personnes, se trouvant pour 55 % d'entre elles dans les régions du centre et 40 % dans celles de Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou. Cette année, 8,8 millions de personnes auront besoin d'assistance humanitaire dans l'ensemble du pays. Il est préoccupant de noter dans ce contexte que le plan de réponse humanitaire n'était, à la date de mai, financé qu'à hauteur de 11 % des 751 millions de dollars requis.

Par ailleurs, la Mission a poursuivi la mise en œuvre de son mandat dans le domaine des droits de l'homme. Dans ce cadre, nous avons continué à appuyer

des programmes de formation au profit de membres des Forces de défense et de sécurité maliennes. En parallèle, nous avons continué à enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme, dont la majorité se déroule *ex situ* du fait de difficultés d'accès ou d'absence d'autorisations de la part des autorités. Notre note trimestrielle sur les droits de l'homme pour la période janvier-mars est en cours de finalisation et devrait être publiée vers la fin de ce mois après les consultations d'usage avec le Gouvernement malien. Un des événements majeurs de la période s'agissant des droits de l'homme a été la publication par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de son rapport sur l'incident de Moura, dont les conclusions ont suscité une forte réaction de la part des autorités maliennes. Celles-ci ont annoncé l'ouverture d'une enquête.

Le mandat de la MINUSMA touchant à sa fin, et dans la perspective de la décision que le Conseil aura à prendre, il est utile de porter un regard sur le bilan de l'année écoulée et de tirer quelques leçons pour la suite de nos efforts. Trois aspects me semblent importants de ce point de vue.

Premièrement, et en dépit de l'environnement complexe dans lequel elle opère et des contraintes multiples auxquelles elle est confrontée, y compris les restrictions à la liberté de mouvement, la Mission s'est employée à mettre en œuvre son mandat de la manière la plus efficace qui soit. Je voudrais ici mettre en exergue le soutien au processus de transition, le rôle que nous jouons dans le cadre de la médiation internationale dirigée par l'Algérie pour faciliter la relance du processus de paix, et l'action conduite en appui aux parties pour le maintien du cessez-le-feu.

Il est tout aussi important de relever l'action stabilisatrice de la présence de la Mission dans les centres urbains et les efforts orientés vers la protection des populations civiles ; l'aide multiforme apportée aux initiatives et efforts de l'État malien pour la restauration et l'extension de son autorité ; les projets conduits au profit de populations civiles tant dans le centre que dans le nord ; et la contribution au développement d'infrastructures. Notre réponse se veut résolument multidimensionnelle pour aider à prendre en charge les différentes facettes de la crise que traverse le Mali.

Ces efforts sont certes cruciaux et constituent pour de nombreux civils un soutien précieux, mais reconnaissons-le, nous pouvons et devons faire plus et mieux, beaucoup mieux, pour que nous puissions nous hisser à la hauteur des besoins et pour que notre action réponde

mieux aux exigences de l'heure et à la demande de sécurité des populations, qui est certainement la chose la mieux partagée au Mali. À cet égard, l'on ne soulignera jamais assez le caractère fondamental que revêtent la coopération de l'État hôte et la relation de confiance bâtie ou à bâtir avec lui. Il est utile ici de rappeler l'insistance mise par l'examen stratégique interne de la MINUSMA sur la nécessité d'une relation stable et prévisible. Il y a une attente légitime du peuple malien de voir notre action produire des résultats plus importants, et les critiques exprimées sont parfaitement compréhensibles, mais cette efficacité accrue ne peut être que le résultat d'une coopération plus étroite, d'une relation plus confiante.

Enfin, la question du mandat de la MINUSMA a continué à alimenter les discussions au Mali quant à son degré de robustesse. C'est là évidemment une question qui relève de l'appréciation du Conseil. Je voudrais, pour ma part, mettre l'accent sur une question moins débattue, celle de la complémentarité entre l'action de l'État malien et l'action de la MINUSMA. La MINUSMA a d'indéniables avantages comparatifs, qui peuvent et doivent plus effectivement être mis à contribution pour appuyer l'État malien. Cette articulation fonctionnelle est tributaire d'une relation de confiance entre les autorités maliennes et la MINUSMA. Elle nécessite un engagement plus soutenu du Gouvernement à travers un dialogue régulier avec la Mission pour élargir le champ des possibilités et saisir les multiples opportunités qui existent, au bénéfice des populations maliennes.

En conclusion, et après presque 10 ans de présence au Mali, je voudrais souligner que la MINUSMA, comme toutes les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, a vocation à créer les conditions de son départ en aidant le Mali à assurer la sécurité de sa population et de son territoire, ainsi qu'à poser les jalons d'une stabilité durable. C'est à cette tâche qu'il importe plus que jamais de s'atteler de façon volontariste et dans un esprit de concertation, de coopération et de complémentarité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wane de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial pour son exposé et je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Diop.

Je voudrais d'emblée saluer la mémoire des victimes du terrorisme au Mali, que ce soient les civils, les forces maliennes ou les forces internationales. La France

condamne ces attaques terroristes, et notamment celle qui a encore coûté la vie à deux Casques bleus burkinabé la semaine dernière. Je présente à nouveau nos condoléances à leurs familles au Burkina Faso, et j'en profite pour saluer tous les pays fournisseurs de contingents.

Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) expirant le 30 juin, le Conseil de sécurité est à nouveau saisi du sujet. C'est un enjeu important pour le Mali, mais aussi pour la stabilité de toute la région. La France salue la qualité de l'examen stratégique qui a été élaboré par l'ONU en janvier, en consultation avec toutes les parties prenantes, et signé par le Secrétaire général (S/2023/36). Celui-ci a souligné la contribution majeure de la MINUSMA pour soutenir la paix au Mali. C'est une reconnaissance du travail remarquable fourni depuis 10 ans par les Casques bleus.

Le Secrétaire général a également fixé des paramètres clairs, dont le respect est indispensable, y compris pour la viabilité et l'efficacité de l'action de la MINUSMA. Les membres du Conseil l'ont souvent répété, la paix n'est durable que lorsqu'elle se fonde sur des solutions politiques à travers l'engagement de tous. À ce titre, la première priorité, dans le cas d'espèce, est la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il est urgent que des progrès sur le terrain se matérialisent, avec l'appui de la médiation internationale. Nous devons continuer à soutenir les efforts de l'Algérie. La seconde priorité, c'est l'achèvement de la transition politique dans le cadre agréé entre le Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, avec un retour à l'ordre constitutionnel en mars 2024. La MINUSMA demeure prête à contribuer à l'organisation des élections.

La MINUSMA apporte depuis 2013 un soutien essentiel aux populations maliennes. La Mission protège les civils, travaille au respect des droits de l'homme, à la lutte contre l'impunité et à la pleine participation des femmes aux processus de décision, et facilite enfin l'accès humanitaire. Mais, comme le Secrétaire général l'a constaté dans son dernier rapport (S/2023/402), malgré le dialogue que la MINUSMA poursuit avec les autorités maliennes, la Mission reste entravée dans ses mouvements. Depuis l'arrivée du groupe Wagner au Mali, ces restrictions n'ont fait que s'accroître, de même que les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. C'est pourquoi les contingents de la MINUSMA ont besoin d'un soutien sans réserve et d'une pleine liberté de mouvement, conformément à l'accord sur

le statut des forces. C'est pourquoi le Secrétaire général, dans sa revue stratégique, a formulé plusieurs recommandations pour adapter le déploiement de la MINUSMA à ces réalités. Dans son rapport remis début juin, le Secrétaire général a évalué ces paramètres sur la réussite de la MINUSMA et a constaté que les signaux sont contrastés. C'est donc un appel à la responsabilité de toutes les parties, à commencer par les autorités maliennes. Le Conseil doit bien sûr assumer les siennes, en s'exprimant d'une seule voix et en soutenant les Nations Unies pour qu'elles puissent être opérationnelles et efficaces dans leur soutien à la population malienne.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Nous nous félicitons du rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/402), et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. El-Ghassim Wane, de son exposé important et éclairant et de sa direction efficace de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous saluons la participation à la présente séance de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Depuis la dernière séance d'information au Conseil consacrée à cette question (voir S/PV.9302), nous avons observé des signes encourageants dans la situation politique au Mali. Nous nous félicitons des progrès accomplis, notamment l'annonce d'une date pour le référendum, les processus inclusifs de rédaction d'une constitution et l'engagement des autorités maliennes à relever les défis liés à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Nous prenons également note de l'accélération des progrès réalisés en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel, de la reprise de la coopération entre le Mali et les pays voisins et des efforts diplomatiques déployés par le comité local de suivi de la transition au Mali, composé de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la MINUSMA.

Ces évolutions positives s'accompagnent de difficultés politiques et humanitaires, ainsi que de problèmes de sécurité. Il s'agit notamment de déterminer la meilleure solution parmi celles proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen stratégique de la MINUSMA (S/2023/36) aux fins du renouvellement du mandat de la Mission ce mois-ci. À cela s'ajoute un regain

d'insécurité dû à la multiplication des activités terroristes, qui ont fait des morts et des blessés, tant parmi les civils que parmi le personnel de sécurité. Nous notons aussi avec préoccupation le vide laissé par le retrait des pays fournisseurs de contingents, la détérioration de la situation humanitaire et les défis persistants en matière de protection des civils.

Les trois membres africains du Conseil condamnent dans les termes les plus forts tous les attentats terroristes perpétrés dans le pays. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes de ces actes atroces. Les pertes tragiques de vies humaines parmi les civils et le personnel de sécurité causées par ces attentats terroristes sont profondément regrettables. Elles soulignent à quel point il importe de s'affranchir de l'approche habituelle en adoptant des mesures plus énergiques pour faire face à la situation. Nous félicitons les autorités maliennes de leurs efforts pour mettre au point une nouvelle stratégie de sécurité, ainsi que de leur énorme investissement dans le renforcement des capacités militaires. Nous encourageons les partenaires donateurs à rehausser leur appui afin qu'elles soient mieux à même de faire face efficacement à la situation en matière de sécurité.

À cet égard, les trois membres africains du Conseil saluent l'esprit d'initiative de la MINUSMA, qui a trouvé le moyen d'optimiser ses ressources limitées grâce à la mise en œuvre d'un plan intégré. Nous sommes très préoccupés par les failles de sécurité apparues avec le retrait de certains pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi que par les restrictions imposées à l'utilisation de moyens aériens pour des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et par d'autres difficultés logistiques qui nuisent également à l'efficacité de la Mission. Nous nous félicitons de ce qui est fait pour accélérer le déploiement de contingents dans les zones concernées par les retraits, afin d'améliorer l'efficacité de la Mission. Nous prenons bonne note de l'appel du Secrétaire général à rationaliser les tâches de la MINUSMA autour d'un ensemble de priorités restreint afin d'en améliorer l'efficacité globale. Toutefois, à ce sujet, nous sommes d'avis qu'il faudrait accorder une attention particulière à certains éléments utiles, notamment l'aptitude de la Mission à améliorer la protection des civils et la sûreté et la sécurité du personnel, à favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État dans les zones vulnérables afin de renforcer la confiance et la coopération avec les autorités du pays hôte, à accroître sa présence dans toutes les zones critiques du pays pour combattre l'insécurité, à soutenir la feuille de route pour des élections pacifiques et à promouvoir la confiance entre toutes les

parties signataires en vue de la reprise du dialogue sur la mise en œuvre de l'accord de paix.

Nous devrions en outre tenir compte d'éléments qui contribueraient à ce que la MINUSMA soit mieux à même d'aider les mécanismes régionaux compétents à combattre la menace terroriste. Nous encourageons aussi les autorités du pays hôte à coopérer davantage avec la Mission pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, y compris en levant les restrictions imposées à ses déplacements terrestres et aériens. Par ailleurs, nous réaffirmons notre position de longue date quant au fait qu'il est crucial de disposer de mécanismes régionaux efficaces, tels que la Force multinationale mixte, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et l'Initiative d'Accra. Ils sont à même de compléter l'action menée face à l'insécurité prolongée dans le pays et la région. Dès lors, il est essentiel que les meilleurs éléments de ces mécanismes régionaux trouvent leur place dans l'examen stratégique qui doit bientôt être effectué par le Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, sous la direction de l'ancien Président Issoufou, dans le cadre d'une approche globale des problèmes de sécurité au Mali et plus largement au Sahel. Nous sommes conscients que ces initiatives régionales manquent de moyens. Plus que jamais, nous estimons que le Conseil doit se montrer uni pour atteindre son objectif qui consiste à répondre à l'appel de longue date en faveur d'un financement adéquat et prévisible des mécanismes régionaux à partir des contributions statutaires.

L'insécurité au Mali et dans la région du Sahel est également liée à la déstabilisation de la Libye, dont nous nous inquiétons des conséquences négatives sur le pays et la région en général. Il convient de donner la priorité à une action coordonnée des acteurs nationaux, régionaux et internationaux compétents pour empêcher le retour des combattants terroristes étrangers et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Sur le front politique, nous félicitons les autorités maliennes de leurs efforts tendant à fixer une date pour le référendum. Nous les encourageons à maintenir le dialogue avec toutes les parties prenantes afin d'aplanir les divergences concernant le projet de constitution et, surtout, le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Nous nous félicitons de la coopération et du soutien du comité local de suivi et des partenaires de développement pour étayer le travail de l'Autorité indépendante de gestion des élections. Il nous semble à nous aussi que cet appui qui ne se dément pas l'aidera à faire advenir des élections pacifiques et crédibles pour le peuple malien. Dans tout cela, le

but ultime des trois membres africains du Conseil consiste à garantir la mise en œuvre de l'accord de paix, qui est au cœur de la réalisation d'une paix durable au Mali. Nous accueillons avec satisfaction les propositions tournées vers l'avenir de l'équipe de médiation internationale pour aider à répondre aux préoccupations de toutes les parties à l'accord. Nous les encourageons à rester mobilisées et à présenter leurs réponses et leurs vues d'une manière qui contribue à définir la marche à suivre. De plus, nous appelons les parties à demeurer unies de façon à favoriser les progrès dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris l'élaboration du plan stratégique national 2022-2024, qui fera avancer le processus de réconciliation. Dans l'ensemble, les trois membres africains du Conseil estiment qu'il y a encore beaucoup à faire aux niveaux national, régional et international pour aider à consolider les avancées obtenues dans le traitement de la situation au Mali.

Sur le front humanitaire, la montée de l'insécurité dû aux activités terroristes, qui fait que 8,8 millions de personnes, selon les estimations, ont besoin d'aide humanitaire, soit une hausse de 17 % par rapport à l'an dernier, est profondément préoccupante et appelle une attention urgente. D'autres facteurs aggravants, notamment la crise alimentaire et les effets néfastes des changements climatiques, persistent et doivent être combattus. Il est essentiel que les partenaires donateurs augmentent leur assistance en vue d'atteindre l'objectif de 751,5 millions de dollars qui a été fixé dans le plan d'intervention humanitaire pour 2023. À cet égard, nous les encourageons instamment à envisager d'accroître leur contribution à cette noble cause pour aider à améliorer la situation.

Nous saluons les efforts déployés pour s'attaquer à la situation en matière de droits humains, notamment la signature d'un mémorandum d'accord concernant la fourniture d'un appui de la MINUSMA aux autorités maliennes pour protéger les droits humains, ainsi que leur prise en compte dans les opérations des Forces de défense et de sécurité maliennes, mais la situation n'en reste pas moins préoccupante. Nous recommandons que tous les cas de violation des droits humains et du droit international humanitaire, tels que les enlèvements, les violences sexuelles et les attaques contre des écoles et des hôpitaux, fassent l'objet d'une enquête et que leurs auteurs soient tenus de répondre de leurs actes. À cet égard, nous saluons la détermination des autorités maliennes à traiter cette question dans le cadre de l'enquête judiciaire en cours et nous les encourageons à redoubler d'efforts pour rendre justice aux victimes de ces violations.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité estiment qu'il est pertinent d'intensifier les interventions qui donnent la priorité aux déficits de gouvernance et de développement, car elles sont au cœur des efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité au Mali. C'est pourquoi nous nous félicitons de la mise en place d'interventions qui donnent aux femmes et aux jeunes les moyens de contribuer aux processus de développement et de paix, et nous sommes favorables à une approche qui mobilise l'ensemble de la société, à savoir les organisations de la société civile, le secteur privé, les communautés et les dirigeants communautaires et religieux. À notre avis, le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix pour appuyer les processus de développement et de paix, notamment en valorisant les compétences entrepreneuriales et en promouvant les mécanismes communautaires de règlement des différends, entre autres, est essentiel et doit être maintenu.

En guise de conclusion, le Gabon, le Ghana et le Mozambique expriment à nouveau leur solidarité avec le peuple malien. Nous réaffirmons notre respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali. Nous estimons qu'une coopération étroite entre les autorités du pays hôte et leurs partenaires multilatéraux et régionaux, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, demeure indispensable pour poser des fondements solides pour la paix au Mali. Pour ce qui est de l'avenir, nous pensons que l'engagement continu de la MINUSMA au Mali, en étroite coopération avec les autorités maliennes, sera essentiel pour consolider les gains obtenus dans la quête d'une paix durable dans ce pays frère.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité souhaitent saisir cette occasion pour informer le Conseil de l'achèvement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Mozambique. La cérémonie marquant la dernière étape du processus a eu lieu le 15 juin à Vanduzi, dans la province de Manica, en présence de S. E. le Président Nyusi et du chef de la Résistance nationale mozambicaine, M. Ossufo Momade. La clôture du processus témoigne de la volonté politique des deux dirigeants de nouer un dialogue pour mettre fin au conflit dans le pays. Les trois membres africains du Conseil de sécurité en général, et le Mozambique en particulier, souhaitent adresser leurs plus vifs remerciements au Secrétaire général, à son Envoyé spécial et à l'ensemble de la communauté internationale pour leur soutien indéfectible au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Mozambique.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Wane de son exposé et je salue la participation du Ministre des affaires étrangères Diop à la présente séance.

Nous sommes satisfaits de constater que le Secrétaire général a continué de suivre les progrès réalisés par le Gouvernement de transition malien pour se conformer pleinement aux quatre paramètres établis dans l'examen interne de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (S/2023/36). Les objectifs sont clairement définis et tout à fait réalisables. Ils exigent des autorités maliennes qu'elles respectent les obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord d'Alger de 2015, l'accord sur le statut des forces conclu avec l'ONU et le calendrier convenu par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'achèvement de la transition politique.

Nous sommes déçus que le Gouvernement de transition ait fait montre d'un comportement obstructionniste au cours de la période considérée. Nous sommes particulièrement mécontents des restrictions que le Mali continue d'imposer à la liberté de circulation et d'accès de la MINUSMA, et du fait qu'il a rejeté 170 demandes d'autorisation de vol de la MINUSMA rien que ces trois derniers mois. Le Gouvernement de transition a également rejeté quatre des cinq demandes formulées par la MINUSMA pour ouvrir des enquêtes sur des allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Malgré ces restrictions, qui sont contraires à l'accord sur le statut des forces du Mali, nous félicitons la MINUSMA d'avoir mené des dizaines d'autres enquêtes à l'aide d'outils de criminalistique à distance largement acceptés.

Dans le même ordre d'idées, nous félicitons la MINUSMA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de leur enquête diligente et de leur rapport factuel sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits commises par les Forces armées maliennes et le groupe Wagner, soutenu par le Kremlin, en mars dernier à Moura, bien que l'accès à la zone leur ait été refusé. La capacité de l'ONU de dénoncer les abus et les violations malgré une telle obstruction démontre toute l'importance du mandat de la MINUSMA s'agissant de promouvoir et de protéger les droits humains au Mali. Les déclarations accusant la MINUSMA d'espionnage pour avoir mené une enquête indépendante dans le cadre de son mandat sont inacceptables et constituent une grave menace pour la sécurité des Casques bleus autorisés par

le Conseil de sécurité, qui ne méritent rien de moins que notre soutien inconditionnel.

Le 25 mai, les États-Unis ont imposé des restrictions sur les visas de deux officiers militaires maliens qui commandaient des unités impliquées dans les violations des droits humains commises à Moura. Nous sommes consternés par le mépris pour la vie humaine affiché par certains éléments des Forces armées maliennes, en coopération avec le groupe Wagner soutenu par le Kremlin, à Moura. Jamais le rôle déstabilisateur des forces du groupe Wagner et la menace directe qu'elles font peser sur le peuple malien et la souveraineté du pays n'ont été aussi évidents. Les membres du Conseil doivent également prendre conscience du fait que les opérations militaires telles que celle menée à Moura, qui causent des dommages à la population civile dans le centre du Mali, sapent à la fois les efforts de protection des civils et la mise en œuvre d'une stratégie axée sur les aspects politiques.

Sur une note plus positive, les États-Unis se félicitent de voir le Gouvernement de transition préparer et planifier sérieusement le référendum constitutionnel du 18 juin. Nous réaffirmons une fois de plus notre soutien au processus de transition et aux élections de février 2024, au cours desquelles ni le Président du Gouvernement de transition ni le Premier Ministre ne pourront se présenter, ainsi que le Gouvernement de transition en a convenu avec la CEDEAO. Nous encourageons les autorités de transition et les groupes armés signataires à faire montre du même engagement en faveur de l'accord de paix en donnant suite aux propositions de l'équipe de médiation internationale dans un esprit constructif et de compromis.

Il est évident que la MINUSMA ne peut pas s'acquiescer de son mandat dans les conditions actuelles. C'est pourquoi nous exprimons une nouvelle fois notre rejet du statu quo. Seule la réalisation des quatre paramètres par le Gouvernement de transition devrait convaincre le Conseil de continuer d'appuyer le déploiement de la MINUSMA sous sa forme actuelle.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Wane, de son exposé, et je salue la participation de M. Diop à la présente séance.

Malte exprime ses condoléances les plus sincères aux familles des soldats de la paix qui ont été tués dans l'attaque perpétrée contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) le 9 juin dernier. Nous rendons également hommage aux milliers de soldats de la paix qui

s'acquittent courageusement de leurs fonctions malgré les menaces permanentes qui pèsent sur leur sécurité et leur bien-être, et nous souhaitons un plein et prompt rétablissement aux blessés.

Malte plaide en faveur d'un avenir pour la MINUSMA, qui continue à travailler avec la population du Mali. L'examen stratégique présenté cette année (S/2023/36) nous fournit de solides perspectives à cet effet. Nous attendons avec intérêt les résultats de la réforme constitutionnelle, qui constitue un pas dans la bonne direction. Nous remercions la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine des efforts qu'elles déploient en faveur d'un processus inclusif qui place la volonté des Maliens en son centre. Tout en saluant ces efforts, nous demeurons pleinement convaincus qu'un retour sûr à l'ordre démocratique et constitutionnel, notamment l'organisation de l'élection présidentielle, est essentiel.

Nous exhortons également les autorités maliennes et toutes les parties à créer un environnement propice aux droits des femmes et à leur protection. Elles doivent s'efforcer de garantir la participation pleine et effective des femmes, en toute sécurité et sur un pied d'égalité avec les hommes, à la transition politique et aux processus électoraux et de paix. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés pour lutter contre les discours de haine et la violence contre les artisanes de la paix et les défenseuses des droits humains.

Malte se félicite de la rencontre entre le Ministre malien de la réconciliation nationale, de la paix et de la cohésion nationale et les représentants de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme à Kidal. Nous remercions également l'Algérie des efforts qu'elle déploie en tant que cheffé de file de la médiation internationale.

Nous continuons à appeler à des échanges neutres aboutissant à des résultats concrets, dans le plein respect de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et des questions relatives à l'autodétermination, à une décentralisation plus poussée et à la gouvernance locale. En outre, le développement socioéconomique de la région du nord du Mali demeure indispensable. Il convient de dissiper toute friction entre les parties signataires.

Malte est consciente de la nécessité urgente de s'attaquer aux conditions de sécurité et à la situation humanitaire et en matière de droits humains qui règnent actuellement au Mali, et sont à la fois la cause et le résultat d'années de conflit dans la région. La population du

Mali est confrontée à des besoins humanitaires grandissants et à des déplacements de population, aggravés par les effets des chocs climatiques, de l'extrême pauvreté et de la malnutrition aiguë, 8,8 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.

Les opérations humanitaires continuent de se heurter à de nombreux problèmes d'accès, entraînés par l'insécurité et les actes de criminalité. Nous appelons toutes les parties à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Bien qu'elles soient relativement moins graves que dans l'est du pays, nous sommes très inquiets de constater que des attaques extrémistes sont désormais également signalées dans l'ouest et le sud du Mali.

Malte demande qu'il soit immédiatement mis fin aux violations continues des droits de l'homme et atteintes à ces droits. Nous sommes très préoccupés par les centaines de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits visant les femmes et les filles qui ont été enregistrés en avril. Les auteurs doivent répondre de leurs actes, les cas doivent faire l'objet d'une enquête et les victimes doivent bénéficier d'une protection efficace et rapide.

Par ailleurs, nous sommes alarmés par les autres violations graves contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, le meurtre ou les atteintes à l'intégrité physique et les attaques contre des écoles, qui continuent de se produire à un rythme soutenu. Les capacités de protection de l'enfance de la MINUSMA doivent être renforcées. En outre, nous demeurons profondément préoccupés par les sombres conclusions du rapport sur les événements de Moura.

Il ne faut pas sous-estimer la capacité de la MINUSMA de prévenir l'extrémisme violent par sa présence sur le terrain. Nous continuons à inviter les autorités à coopérer davantage afin de garantir la liberté de circulation nécessaire à la Mission. Nous saluons également l'action menée par l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui continue de contribuer à la création d'un environnement favorable et inclusif pour les soldates de la paix de la MINUSMA.

Malte continuera à appuyer la présence indispensable de la Mission dans la région, ainsi que l'action menée par le Représentant spécial, qui aident le Mali à progresser sur la voie de la paix et de la stabilité.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. El-Ghasim Wane, pour son exposé. Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

La Suisse condamne toutes les violences et attaques perpétrées depuis notre dernière séance (voir S/PV.9302) contre les Casques bleus, ainsi que les civils. J'exprime mes plus sincères condoléances aux proches des victimes. Je tiens également à reconnaître les pertes des Forces armées maliennes.

Face à l'insécurité, aux déplacements de population et à une situation humanitaire alarmante, les efforts de l'ONU et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) demeurent cruciaux pour la paix, la stabilité et le développement durable au Mali. En vue du renouvellement du mandat, je souhaite souligner trois points clés.

Premièrement, nous venons de l'entendre et nous l'avons lu dans le rapport du Secrétaire-général (S/2023/402), la capacité de la MINUSMA à accomplir de manière efficace et prévisible son mandat est entravée. Un contexte opérationnel complexe, conjugué au vaste périmètre de la zone d'intervention, ainsi qu'au manque de personnel rendent cette mission particulièrement ardue. Des ajustements sont donc nécessaires. En effet, nous devons concilier les tâches de la Mission avec les réalités actuelles, tout en lui laissant la flexibilité nécessaire d'utiliser les ressources à sa disposition. L'efficacité de la MINUSMA dépendra également d'une meilleure coopération avec les autorités maliennes et de leurs avancements sur les quatre paramètres identifiés par le Secrétaire général en janvier dernier (S/2023/36), parmi lesquels figure la liberté de circulation. Or, la Mission continue d'être confrontée à des restrictions, y compris la non-autorisation des vols de reconnaissance.

Deuxièmement, la persistance des allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits commises sur tout le territoire malien nous inquiète. C'est avec vive préoccupation que nous avons pris connaissance du rapport publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les événements de Moura, qui ont eu lieu en mars 2022 dans le cadre d'une opération militaire. La Suisse condamne fermement toutes ces violations, dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Elle appelle toutes les parties au conflit, étatiques, non étatiques et privées, maliennes et étrangères, à respecter leurs obligations en vertu du

droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Les violations doivent faire l'objet d'enquêtes impartiales, indépendantes et efficaces et de poursuites pénales. La Suisse est convaincue que l'impunité constitue un obstacle à une paix durable et continue à alimenter les cycles de violence au Mali.

Troisièmement, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali demeure plus crucial que jamais. Malgré les retards dans sa mise en œuvre et les blocages en cours, il permet de maintenir le cessez-le-feu depuis 2015. Nous ne voulons et ne pouvons pas perdre le bénéfice de neuf ans de travail, de dialogue et d'efforts vers la réconciliation nationale. La Suisse appelle toutes les parties à reprendre le dialogue en établissant des mesures de confiance concrètes, avec l'appui de la médiation internationale. Une mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali dans son intégralité permettrait de faire front commun contre les nouvelles menaces. Nous rappelons l'importance d'une transition politique pacifique, permettant la tenue d'élections crédibles et transparentes dans les délais impartis, aboutissant à un Gouvernement stable, démocratique et civil. Nous saluons la tenue du référendum constitutionnel prévu ce dimanche, et nous espérons qu'il aura lieu sur l'ensemble du territoire malien.

Face aux défis multiples, le soutien continu du Conseil au Mali et à la MINUSMA est crucial. La Suisse estime que les priorités de la Mission demeurent pertinentes ; c'est pourquoi nous réaffirmons notre plein soutien à son mandat important, en particulier la protection des civils et la mise en œuvre de l'accord de paix.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Wane, de son exposé. Je salue la participation du Ministre malien des affaires étrangères, M. Diop, à la présente séance.

Je tiens à souligner notre appui indéfectible aux soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et aux autres membres du personnel des Nations Unies pour leur ardeur au travail et leur courage. Au nom du Royaume-Uni, je rends hommage aux deux Casques bleus burkinabé qui ont été tués et aux sept autres qui ont été blessés lors de la récente attaque dans la région de Tombouctou.

Personne ne peut nier l'ampleur des défis auxquels le peuple malien est confronté, au rang desquels figurent des menaces graves qui pèsent sur la sécurité et la situation

humanitaire, l'instabilité politique et un accord de paix fragile. Les forces armées et les civils maliens ont payé un lourd tribut. Par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres organismes des Nations Unies, et grâce aux activités bilatérales menées en matière de sécurité, de développement et d'aide humanitaire, nous avons déployé des efforts considérables en vue d'instaurer la société stable, prospère et démocratique que mérite le peuple malien. Pour ce faire, de grands sacrifices ont été consentis au cours des 10 dernières années, non seulement sur le plan financier, mais aussi en termes de vies humaines, dont un grand nombre de Casques bleus.

La MINUSMA a encore un rôle important à jouer pour accompagner le peuple malien. À la suite de l'examen réalisé par le Secrétaire général, nous sommes prêts à adapter le mandat de la Mission pour en améliorer les résultats. Mais pour que la Mission fonctionne correctement, les quatre paramètres énoncés dans l'examen doivent être en place.

Ces paramètres ne sont pas déraisonnables. Ils ne sont pas imposés au Mali depuis l'étranger. Il s'agit d'engagements pris par les autorités de transition maliennes vis-à-vis de leur peuple, de leurs voisins et de la communauté internationale, à savoir assurer une transition politique dans les délais, mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, respecter la liberté de circulation des Nations Unies, conformément à l'accord sur le statut des forces, et respecter le mandat défini par le Conseil. Nous voudrions faire plusieurs observations à la lumière de ces quatre paramètres.

Premièrement, nous demandons instamment que des progrès soient accomplis en vue d'une transition pacifique et rapide vers l'ordre constitutionnel d'ici à mars 2024. Nous appelons à la pleine participation de la société civile au référendum constitutionnel de ce dimanche et à l'élection présidentielle prévue en février prochain.

Deuxièmement, des efforts urgents sont nécessaires pour relancer le dialogue entre les signataires du fragile accord de paix au Mali, en s'appuyant sur les propositions de la médiation internationale.

Troisièmement, les restrictions imposées à la liberté de circulation de la MINUSMA, une question qui n'a fait l'objet d'aucune amélioration, doivent être levées.

Quatrièmement, toute obstruction aux tâches énoncées dans le mandat de la MINUSMA en matière de droits humains doit cesser. Le tragique massacre, à Moura, de plus de 500 personnes par les forces maliennes

et le groupe Wagner est profondément préoccupant. Ces crimes ne sauraient rester impunis. La MINUSMA doit être autorisée à remplir son mandat en matière de droits humains sans crainte de représailles. En définitive, c'est aux autorités de transition maliennes qu'il appartient de choisir leurs partenaires. Cela étant dit, soyons clairs : le groupe Wagner, qu'il opère de manière autonome ou sous le contrôle direct de Moscou, n'est pas la solution, que ce soit au Mali ou ailleurs.

Le Royaume-Uni, comme la plupart des membres du Conseil, reste déterminé à appuyer les efforts déployés par la MINUSMA pour contribuer à bâtir l'avenir que le peuple malien mérite. Nous espérons sincèrement que les autorités de transition maliennes se montreront à la hauteur de leurs responsabilités et permettront à la Mission des Nations Unies de s'acquitter de son mandat. Il s'agit d'un choix qu'elles sont les seules à pouvoir faire.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de son exposé détaillé, et souhaite la bienvenue au Ministre Diop à la présente séance.

Nous avons été choqués d'apprendre que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) avait été la cible d'attaques terroristes à Ber, le 9 juin. Nous déplorons la mort de deux Casques bleus burkinabé et exprimons nos sincères condoléances et notre solidarité au Gouvernement burkinabé, aux familles des victimes ainsi qu'à la MINUSMA.

Le Brésil, une fois de plus, condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Rien ne saurait justifier de tels actes. Les conditions de sécurité au Mali demeurent instables et le bilan reste très lourd, non seulement pour la MINUSMA, mais aussi parmi les civils. Bien que les chiffres se soient légèrement améliorés à cet égard, nous devons redoubler d'efforts pour protéger les plus vulnérables.

Pour mener à bien cette tâche, il est impératif de garantir la liberté de circulation de la MINUSMA. À cet égard, nous déplorons qu'aucune solution n'a été trouvée pour la reprise des vols de drones aux fins de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, bien que la MINUSMA ait adopté les mesures convenues avec le Gouvernement de transition malien. La sûreté et la sécurité des Casques bleus doivent rester une priorité absolue. Nous appelons les autorités maliennes à collaborer avec la MINUSMA dans le cadre de l'examen de la procédure applicable aux vols de drones aux fins de renseignement,

de surveillance et de reconnaissance, ainsi qu'en ce qui concerne la levée des restrictions à la liberté de circulation de la Mission.

Le Conseil vient d'entamer les discussions sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA. Le Brésil estime qu'il est crucial de veiller à ce que la MINUSMA dispose des moyens nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la transition politique, ainsi que pour protéger les civils et contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État malien dans tout le pays.

La coopération régionale est un facteur clef pour aider le Mali à créer les conditions nécessaires pour un processus de transition réussi. À cet égard, le Brésil réaffirme son appui aux échanges en cours avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et espère que le dialogue avec les autorités de transition maliennes conduira à une collaboration plus poussée sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de transition propice au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Comme nous l'avons souligné lors de discussions antérieures sur l'élaboration d'une nouvelle constitution, le retour à la normalité démocratique est un effort collectif auquel il faut associer les femmes, les jeunes et les minorités ethniques et religieuses. Nous espérons que les efforts déployés par les autorités maliennes pour permettre à d'autres voix de se faire entendre dans le cadre de cet exercice se traduiront par un référendum constitutionnel plus inclusif et pacifique le 18 juin.

Nous saluons en outre la coopération en cours entre la MINUSMA et l'Autorité indépendante de gestion des élections en vue de coordonner l'appui technique et logistique aux scrutins et au renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de promotion de l'égalité des genres dans le cadre des processus électoraux, pour ne citer que quelques exemples. Il s'agit là de mesures encourageantes et concrètes en faveur d'une plus grande inclusion et d'une participation accrue aux scrutins.

Bien que les évolutions que j'ai mentionnées concernant le processus de transition et les réformes constitutionnelles méritent d'être saluées, elles ne suffisent pas pour jeter les fondements d'une paix durable si l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali n'est pas mis en œuvre. Par conséquent, nous tenons à exprimer notre appui au rôle de chef de file de l'Algérie dans le processus de médiation visant à mettre fin à l'impasse actuelle, et nous exhortons toutes les forces politiques maliennes à

poursuivre le dialogue et à redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre l'accord de paix.

Avant de conclure, et compte tenu de la situation humanitaire désastreuse, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour souligner une fois de plus la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Cette notion doit être au cœur de notre travail tout au long des négociations sur le renouvellement du mandat.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial Wane de son exposé. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Diop, à la présente séance.

Ces derniers temps, le Mali s'est employé activement à maintenir la stabilité, à assurer le développement du pays, à faire avancer le processus de transition politique et à lutter contre le terrorisme, et il a accompli des progrès significatifs à cet égard. Le processus politique et le processus de paix au Mali sont aujourd'hui à un stade critique. La coopération du Mali avec la communauté internationale et l'ONU est également entrée dans une phase cruciale. La présence du Ministre des affaires étrangères Diop à la séance d'aujourd'hui aidera le Conseil de sécurité à mieux comprendre la position et les préoccupations du Mali sur les questions pertinentes.

Je voudrais insister sur les éléments suivants.

Premièrement, le référendum constitutionnel est une étape importante pour permettre au Mali d'avancer dans son processus de transition et de maintenir une stabilité durable. La Chine se félicite des progrès accomplis par le Mali dans des domaines tels que la rédaction du projet de constitution, la préparation du référendum et la mise en place d'institutions électorales. Nous encourageons toutes les parties concernées au Mali à régler tout litige potentiel par le dialogue et à créer des conditions favorables au référendum constitutionnel. Le référendum constitutionnel est une affaire intérieure du Mali, et la communauté internationale doit respecter la souveraineté du Mali et son appropriation du processus.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) doit être disponible pour fournir au Mali un appui logistique et technique sur le terrain, en fonction des besoins réels de ce dernier. La Chine encourage les organisations régionales concernées à renforcer leur communication avec le Gouvernement malien et à jouer un rôle constructif dans l'appui à la transition politique du Mali.

Deuxièmement, la Chine salue les efforts enthousiastes du Gouvernement malien pour lutter contre le terrorisme, qui ont un effet dissuasif sur les forces terroristes. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2023/402), au cours des 10 derniers mois, le nombre de victimes civiles causées par des attaques terroristes a nettement diminué par rapport à la période précédente. Le Mali est en première ligne de la lutte contre le terrorisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest, et il a déployé des efforts considérables pour enrayer la propagation du terrorisme. La communauté internationale doit reconnaître pleinement ces efforts et accroître son appui en termes de financement, de matériel, de renseignement et de logistique pour aider le Mali à renforcer les capacités de son secteur de la sécurité.

Certains collègues ont mentionné la question des droits humains dans les opérations de lutte contre le terrorisme. Il ne fait aucun doute que les droits humains doivent être protégés. Mais il convient également de rappeler que le terrorisme met en danger la vie et la sécurité des personnes. L'élimination de cette menace grâce à la lutte antiterroriste est en soi un moyen de protéger les droits humains. La Chine s'est toujours opposée à la politisation des questions relatives aux droits humains. Les rapports de la MINUSMA et des organismes compétents des Nations Unies sur la situation des droits humains doivent être fondés sur des faits, et toute allégation doit être vérifiée en la confrontant aux faits. Nous ne devons pas appliquer deux poids, deux mesures en matière de lutte contre le terrorisme. Surtout, nous devons éviter de stigmatiser les opérations de lutte contre le terrorisme, ce qui ferait le jeu des forces terroristes.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix sont un moyen important pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat consistant à maintenir la paix et la sécurité internationales. L'expérience a montré que les opérations de maintien de la paix doivent suivre les principes de base développés dans la pratique sur une longue période, en particulier le principe du consentement des parties concernées. Les missions doivent maintenir la communication avec les gouvernements des pays concernés et entretenir une relation de confiance mutuelle et de coopération, condition préalable au bon déroulement des opérations de maintien de la paix. Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être ajustés et optimisés en temps opportun, en fonction de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité sur place. Dans ce processus, la souveraineté des pays concernés doit être respectée, les avis des gouvernements doivent être pleinement pris en compte et la priorité doit

être accordée aux besoins réels des pays. L'expérience passée des opérations de maintien de la paix réussies montre que des mandats clairs et ciblés et la formulation en temps utile de stratégies de sortie assorties d'échéances sont des facteurs de succès importants.

La MINUSMA est déployée depuis 10 ans et a fait l'objet de nombreux investissements. En juin 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2640 (2022) qui demandait de procéder à un examen interne de la Mission afin d'analyser l'évolution de la situation et d'optimiser et de rationaliser son mandat.

Le mandat actuel de la Mission arrive à échéance à la fin du mois. La Chine attend des membres du Conseil qu'ils écoutent attentivement les points de vue et les préoccupations du Mali, qu'ils tiennent un débat constructif et responsable sur les dispositions futures concernant la Mission, et qu'ils prennent une décision fondée sur un large consensus. Dans le cadre de ce processus, nous encourageons le rédacteur chargé du dossier à maintenir une communication étroite avec le Mali et les membres du Conseil.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Wane de son exposé éclairant. Je me félicite également de la participation du Ministre des affaires étrangères Diop.

Tout d'abord, je souhaite rendre hommage au personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui est l'une des missions de l'ONU les plus dangereuses au monde. Nous rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, dont, tout récemment, les deux soldats de la paix du Burkina Faso.

Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, la stabilité à long terme ne saurait être obtenue sans un retour à l'ordre constitutionnel. L'appui que la MINUSMA apporte au processus électoral est essentiel. Nous nous joignons à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à l'Union africaine pour saluer le référendum constitutionnel qui doit se tenir ce dimanche et nous félicitons des efforts déployés par les autorités de transition maliennes à cet égard. Nous attendons de toutes les parties prenantes qu'elles tirent parti de cette étape importante dans le calendrier de la transition et qu'elles continuent de tout mettre en œuvre pour organiser des élections inclusives, transparentes et pacifiques.

Le deuxième point concerne le blocage de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Cet accord est le seul cadre existant pour parvenir à une paix et une réconciliation durables. Nous appelons les autorités de transition et les parties signataires à reprendre rapidement les pourparlers. Le renforcement du dialogue et l'application régulière de l'accord permettront d'instaurer une confiance mutuelle, essentielle à la stabilité. Nous saluons l'action de l'équipe de médiation internationale et l'encourageons à intensifier ses efforts pour renforcer la confiance dans le processus.

Troisièmement, nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire et en matière de sécurité. Les attaques terroristes se poursuivent sans relâche, tout comme les violations des droits humains, notamment les violences sexuelles liées au conflit et les crimes contre les enfants. Le Japon prend note des efforts de stabilisation menés par le Mali et de l'appui apporté par la MINUSMA, notamment en ce qui concerne les patrouilles conjointes, la protection des civils et la sécurisation de l'accès pour les organisations humanitaires.

Néanmoins, les efforts militaires pour lutter contre l'insécurité, qu'ils soient déployés par les Forces de défense et de sécurité maliennes ou par des forces de sécurité étrangères, doivent respecter les droits humains. Nous sommes profondément consternés par les conclusions du rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, publié le 12 mai, sur les événements survenus dans le village de Moura du 27 au 31 mars 2022, et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités de transition pour qu'une enquête crédible et transparente soit menée sans délai et que les résultats soient rapidement publiés afin que les auteurs de ces actes aient à en répondre.

Pour parvenir à une paix et une stabilité durables, il est essentiel de renforcer la confiance de la population en mettant en place une gouvernance démocratique avec des institutions solides et responsables et en fournissant des services sociaux de base. Pour y parvenir, les points que j'ai soulignés aujourd'hui, à savoir le retour à l'ordre constitutionnel, l'avancée du processus de paix et la gestion de la situation humanitaire et en matière de sécurité, doivent être traités ensemble.

La MINUSMA joue un rôle crucial dans les efforts visant à faire progresser ces trois points. Dans le même temps, nous sommes conscients des difficultés auxquelles la Mission est confrontée. Nous demandons à nouveau aux autorités de transition maliennes de

poursuivre leur coopération avec la MINUSMA pour lui permettre d'exécuter son mandat sans restrictions ni contraintes injustifiées.

Le Japon estime que le travail de la MINUSMA reste très utile et important pour le peuple malien alors que le pays s'efforce de parvenir à une paix et une stabilité durables. Étant donné que nous, membres du Conseil, sommes chargés de renouveler le mandat de la Mission ce mois-ci, nous devons avoir un dialogue franc pour déterminer le meilleur moyen de contribuer à la stabilité que les Maliens sont en droit d'attendre. Nous devons doter la MINUSMA d'un mandat clair et réaliste en nous exprimant d'une seule voix et lui fournir un appui solide assorti d'un message commun. Le Japon reste déterminé à collaborer avec ses collègues et toutes les parties prenantes, en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur du peuple malien.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), M. El-Ghassim Wane, de son important exposé et je salue la présence du Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Le point fait sur la situation au Mali montre que celle-ci reste complexe. Les conditions de sécurité précaires dans toute la région du Sahel et les activités des groupes terroristes, qui ont des conséquences directes pour les populations civiles, les forçant à fuir et à se déplacer, ont notamment provoqué une crise humanitaire sans précédent. L'Équateur rejette le fléau du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. La désinformation et la mésinformation, l'utilisation d'engins explosifs improvisés et les attentats-suicides permettent au terrorisme de poursuivre sa marche en avant. La lutte contre ces campagnes doit être une priorité, surtout lorsqu'elles mettent en péril la sécurité du personnel de la MINUSMA et l'empêchent de s'acquitter de son mandat de protection des civils.

Dans son rapport (S/2023/402), le Secrétaire général mentionne la position du Gouvernement de transition concernant l'enquête publiée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le massacre de Moura. Ma délégation espère que le Gouvernement de transition donnera suite aux recommandations en faveur d'une enquête indépendante. Nous appelons une fois de plus à la levée des restrictions de mouvement et au respect de l'accord sur le statut des forces. Il est nécessaire d'assurer la sécurité de la MINUSMA et de renforcer l'ouverture et la coopération

pour mener à bien les activités de protection des civils, qui sont gravement compromises lorsqu'un quart des demandes sont rejetées.

L'Équateur est préoccupé par la stagnation du processus de paix. Nous saluons les efforts que déploie l'équipe de médiation internationale issue du processus d'Alger ainsi que la visite effectuée fin avril à Bamako par le Ministre algérien des affaires étrangères, à la suite de laquelle le Gouvernement de transition a renouvelé son attachement à la mise en œuvre de l'Accord. Il faut donc commencer par relancer les activités des mécanismes de suivi, qui sont bloqués depuis décembre.

Le retour du Mali au sein de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la coopération étroite avec des organisations régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest contribueraient à stabiliser la région. Nous espérons que le processus électoral se poursuivra et qu'une nouvelle constitution sera adoptée le 19 juin en vue de réaliser la transition politique. Nous appuyons l'action que mène la MINUSMA dans le cadre du processus électoral et du processus politique au sens large en proposant une formation aux femmes de la société civile afin d'accroître leur participation.

Le Conseil doit prendre des décisions concernant l'avenir de la Mission, qui déploie des efforts acharnés aux fins de la transition politique et de la pleine mise en œuvre de l'accord de paix et en ce qui concerne les programmes de formation et la consolidation de la paix. La détérioration de la situation humanitaire au Mali, y compris l'insécurité alimentaire, la malnutrition et de nouveaux déplacements dans certaines régions, exige que l'on continue de contribuer au plan de réponse humanitaire pour 2023 et d'assurer la protection des travailleurs humanitaires pour garantir l'acheminement de cette aide cruciale. C'est pourquoi l'Équateur estime qu'outre les préférences exprimées par le Mali en ce qui concerne l'avenir de la MINUSMA, il importe de coopérer afin de renforcer les capacités de la Mission et de garantir l'exécution de son mandat. Cela créerait une ouverture qui permettrait d'assurer la fourniture continue de contingents par les États et de poursuivre la mise en œuvre de l'accord de paix, qui est nécessaire pour renforcer la confiance entre tous les acteurs.

Enfin, nous avons pris acte de la préoccupation exprimée concernant la nécessité de ne pas politiser les droits humains. C'est pourquoi ma délégation réaffirme que, selon elle, le seul moyen de protéger les droits humains est de s'accorder sur le fait que le respect de ces

droits doit se fonder sur les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de son exposé instructif et je rends hommage aux courageux soldats de la paix qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, y compris dernièrement à Ber. Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Diop, qui est parmi nous aujourd'hui. L'Albanie salue le dévouement des soldats de la paix et du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui évoluent dans un environnement très difficile. La situation au Mali continue de se détériorer, les civils faisant les frais de l'augmentation de la violence, du manque de protection et de la situation humanitaire catastrophique. Je voudrais aborder trois grands sujets de préoccupation.

Premièrement, la transition politique a atteint une phase cruciale. Nous espérons que le référendum de ce week-end se déroulera sans heurt dans tout le pays et que tous ceux et toutes celles qui le souhaitent pourront voter. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité que la transition politique soit transparente et inclusive et qu'elle prenne en compte les préoccupations de toutes les parties prenantes et de la société civile. En outre, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste essentielle en vue de stabiliser le nord. Nous saluons les efforts que déploie l'équipe de médiation internationale pour dialoguer avec les signataires. Cependant, les autorités de transition et les groupes signataires doivent montrer leur volonté de coopérer et de mettre en œuvre l'Accord, tout en s'abstenant d'aggraver les tensions.

Deuxièmement, les conditions de sécurité sont de plus en plus problématiques. L'escalade des tensions entre les groupes terroristes à Gao et Ménaka menace la stabilité régionale, car ces groupes étendent leur présence, gagnent du terrain et provoquent des déplacements forcés. Nous condamnons la violence contre les civils et appelons à renforcer les mesures de protection. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation dramatique des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui se sont multipliées à la suite de l'implication du groupe Wagner. Nous appelons les autorités de transition à suivre les recommandations formulées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à la suite de l'enquête sur les atrocités commises à Moura. Il est impératif que les opérations de lutte contre le terrorisme soient conformes aux obligations internationales.

Troisièmement, nous félicitons la MINUSMA des efforts qu'elle déploie pour s'acquitter de son mandat et contribuer à la stabilisation au Mali. Toutefois, nous demeurons profondément préoccupés par les restrictions à la liberté de circulation qui empêchent la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat et menacent gravement la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Dans le cadre de l'examen interne, le Secrétaire général a défini quatre paramètres pour la poursuite des activités de la MINUSMA. Il est regrettable que des progrès limités aient été accomplis dans ces domaines. La MINUSMA a un rôle crucial à jouer dans la collecte d'éléments de preuve sur les violations des droits humains et du droit international, et elle ne doit pas être entravée dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié.

Pour conclure, alors que le Mali se prépare à rétablir l'ordre constitutionnel d'ici à mars 2024, plusieurs tâches cruciales doivent être effectuées pour garantir la tenue d'élections crédibles. Les restrictions imposées à la MINUSMA ont constitué des obstacles importants à son fonctionnement efficace et sûr, laissant le Conseil face à des décisions capitales à prendre concernant le renouvellement du mandat de la Mission. Il convient de souligner, comme l'a fait le Secrétaire général, que le maintien du statu quo n'est ni viable ni souhaitable. Il est par conséquent impératif que le Conseil prenne des mesures pour faire face à l'évolution de la situation et orienter le Mali vers un avenir stable et pacifique.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. El-Ghassim Wane, de son exposé, et nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui de M. Abdoulaye Diop, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale.

La situation au Mali reste pour le moins compliquée. Les activités subversives des terroristes de l'État islamique du Grand Sahara et du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ont nettement augmenté. Les attaques contre les civils, les Forces armées maliennes et les soldats de la paix des Nations Unies se poursuivent sans relâche, de même que les affrontements armés entre groupes extrémistes.

La menace terroriste qui s'intensifie aggrave encore la situation humanitaire. Selon l'ONU, près de 9 millions de personnes au Mali ont besoin d'aide humanitaire, sous une forme ou une autre. La situation humanitaire est d'autant plus grave que l'appel humanitaire lancé en faveur du Mali souffre d'un sous-financement chronique. Nous appelons les partenaires internationaux de Bamako à ne

pas politiser la question de l'aide des donateurs, ce qui a entraîné une réduction des programmes d'aide au Mali. Ce sont les civils qui pâtissent au premier chef de ces décisions. En ce qui nous concerne, nous fournissons une aide alimentaire à la fois de manière bilatérale et par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial.

Les autorités maliennes déploient d'immenses efforts dans des conditions difficiles pour rétablir l'ordre constitutionnel au Mali, conformément aux dispositions convenues avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. La feuille de route pour la transition est en cours de mise en œuvre, la nouvelle division territoriale du pays a été approuvée et l'Autorité indépendante de gestion des élections a été formée. Le vote de l'armée pour le référendum sur la nouvelle constitution, dont la date butoir est le 18 juin, a déjà commencé. Nous souhaitons à Bamako de réussir à garantir l'expression libre et démocratique de la volonté de ses citoyens.

Les dirigeants maliens ont également continué de démontrer leur volonté de mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui constitue le fondement d'une paix durable et de la réconciliation nationale. À cet égard, il convient de mentionner la visite à Kidal, au mois de mai, du Ministre malien de la réconciliation nationale, de la paix et de la cohésion nationale, M. Ismaël Wagué. En dépit de la suspension du comité local de suivi chargé de surveiller la mise en œuvre de l'Accord, les mouvements touaregs restent déterminés à conclure un accord avec les autorités. Les signataires de l'accord de paix se devront de faire preuve de souplesse et d'une volonté de compromis dans l'intérêt national.

Compte tenu du vide sécuritaire qui règne au Mali depuis le retrait peu glorieux de l'opération française Barkhane et du groupement de forces Takuba de l'Union européenne, le Gouvernement malien a noué des partenariats légitimes avec des acteurs internationaux à même de contribuer à la sécurité et à la protection de la population. Grâce au soutien de la Russie, entre autres pays, les Forces armées maliennes ont pu accroître considérablement leurs capacités de lutte contre le terrorisme et obtenir des résultats concrets sur le terrain. Par exemple, de février à mars de cette année, l'armée a mené 59 opérations couronnées de succès contre des terroristes dans le centre du pays. De surcroît, le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/402) note que les efforts consentis par l'armée malienne ont notamment permis de réduire le nombre de victimes civiles.

La réaction très négative de certains pays face au renforcement de la coopération entre la Russie et le Mali témoigne de leurs comportements néocolonialistes et de leur politique de deux poids, deux mesures. Il faut apporter un soutien efficace aux autorités maliennes, plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues, ce que Paris et ses alliés continuent malheureusement de faire, y compris en s'appuyant sur les structures multilatérales. De ce point de vue, le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme publié en mai dernier sur les événements survenus à Moura en mars 2022 s'apparente à une énième tentative politiquement motivée de discréditer les efforts déployés par Bamako pour lutter contre le terrorisme. Il est évident, comme l'ont déclaré officiellement les Maliens eux-mêmes, que le rapport est entaché d'une partialité flagrante. Nous devons à tout le moins attendre les résultats de l'enquête nationale malienne.

Nous prenons acte des activités menées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et sommes conscients des menaces que la participation à cette mission fait peser sur les soldats de la paix. Nous saluons la mémoire des soldats de la paix qui ont sacrifié leur vie au nom de la paix et de la sécurité dans le pays et exprimons nos condoléances au Gouvernement burkinabé, qui a perdu deux Casques bleus dans l'attaque perpétrée le 9 juin, ainsi que nos vœux de prompt rétablissement aux blessés. Nous estimons qu'une coordination étroite avec le pays hôte et le respect de la souveraineté du Mali sont essentiels pour que la MINUSMA puisse s'acquitter avec succès de ses tâches.

Au vu de la discussion déjà entamée au Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA, nous voudrions rappeler que les Maliens ont fait part de leur insatisfaction quant aux solutions proposées par le Secrétaire général dans son examen stratégique concernant la reconfiguration de la Mission (S/2023/36). Le fait est que la question première qui se pose n'est pas le nombre de soldats de la paix, mais les fonctions qu'ils exercent. L'une des principales missions du Gouvernement malien est la lutte contre le terrorisme, qui ne relève pas du mandat des Casques bleus. L'élément fondamental du mandat actuel est la protection des civils et la fourniture d'une aide appropriée au Mali à cet égard. L'attention excessive accordée aux questions de politique intérieure et le fait que les activités des forces de maintien de la paix s'orientent vers la protection des droits humains nuisent à leur mission première, qui est de maintenir la paix et la sécurité dans le pays.

S'agissant de l'examen des solutions possibles pour la reconfiguration de la Mission, nous sommes d'avis que toute proposition tendant à modifier les modalités de ses activités doit prendre en compte les vues du pays hôte. La Russie continuera d'apporter au Mali une aide globale, notamment pour renforcer la capacité de l'État de remédier aux problèmes de sécurité. Nos échanges bilatéraux se font à la demande de Bamako et dans le strict respect des normes applicables en matière de droit international. Au Conseil de sécurité, nous continuerons par ailleurs de promouvoir dans un esprit constructif la normalisation de la situation au Mali, dans l'intérêt direct de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans l'ensemble de la région sahélo-saharienne, qui souffre encore des conséquences des événements survenus en Libye en 2011. Nous sommes néanmoins fermement convaincus que c'est au peuple malien qu'il revient de jouer un rôle de premier plan dans la stabilisation du pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Émirats arabes unis.

Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, du précieux exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui et à me féliciter de la participation à la présente séance du Ministre malien des affaires étrangères, M. Diop.

Les Émirats arabes unis sont déterminés à épauler le Mali dans cette période difficile, et ce en totale complémentarité avec les aspirations du peuple malien. Nous avons pris bonne note du rapport du Secrétaire général (S/2023/402). À cet égard, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous devons continuer de mettre résolument l'accent sur une transition politique durable au Mali. Le calendrier électoral des 12 prochains mois sera déterminant, notamment le référendum constitutionnel qui aura lieu dans deux jours et l'élection présidentielle qui est prévue pour février 2024. Les Émirats arabes unis sont convaincus que ces processus politiques doivent être inclusifs, afin de définir la bonne approche en matière de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix à long terme. La participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, est indispensable pour y parvenir. La mise en œuvre effective par les autorités maliennes du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité constituerait une étape bienvenue dans cette direction. De plus, dans un pays où environ 50 % de la population a moins de 15 ans, les vues des jeunes doivent être prises en compte dans

ce processus. Le dialogue est l'élément fondamental qui permet d'aplanir les divergences et de favoriser la confiance. À cet égard, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali demeure indispensable, et nous encourageons les parties à participer de manière ouverte aux efforts de médiation internationale.

Deuxièmement, les multiples menaces qui pèsent sur la sécurité du pays se sont clairement intensifiées. Parmi elles, les attentats terroristes, y compris les attaques transnationales, sont les plus pressants. Nous présentons nos condoléances pour les vies perdues. En 2022, le Burkina Faso et le Mali ont représenté 73 % des décès liés au terrorisme à l'échelle du Sahel, et la proportion s'établit à 52 % pour l'Afrique subsaharienne. Dans le même temps, l'escalade de la violence se propage aux pays voisins. Par conséquent, une coordination s'exerçant au seul niveau national ne saurait suffire. Les efforts déployés sur le plan intérieur doivent être complétés par des approches bilatérales et régionales, et pour être efficaces, ils doivent être conçus en écoutant les populations les plus touchées. Il est clair que ces problèmes de sécurité ne font qu'aggraver la situation humanitaire catastrophique qui a cours dans tout le pays, et dont je vais maintenant parler.

Cette année, en tout cas pour l'heure, 8,8 millions de Maliens ont besoin d'aide humanitaire et de protection, dans tout le pays, ce qui représente une hausse de 17 % par rapport à l'an dernier. Comme toujours, ce sont les femmes et les filles qui paient le plus lourd tribut. Les ménages dirigés par des femmes sont deux fois plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire. En mai, le nombre total de personnes déplacées était proche de 400 000. Nous sommes particulièrement préoccupés par les niveaux d'insécurité dans le centre du Mali, à Gao et à Ménaka, où se déroulent les combats les plus intenses, et où le nombre de ces déplacés continue de croître. L'absence d'intervention adéquate et de services essentiels fragilise encore une situation déjà très éprouvante et sape la confiance dans l'État. La communauté internationale doit continuer d'appuyer collectivement les efforts déployés par le Mali pour renforcer la présence de l'État afin d'assurer la protection de tous les civils.

Dans cet environnement de plus en plus difficile sur le plan de la sécurité et du point de vue humanitaire, les changements climatiques agissent comme un multiplicateur de risque. Les Émirats arabes unis appellent régulièrement l'attention sur le lien qui existe entre les changements climatiques et la paix et la sécurité. Au Mali, ce lien est on ne peut plus flagrant. La désertification qui s'accélère et les précipitations qui se tarissent

appauvrissent les réserves déjà rares du pays en nourriture et en eau. Cela entrave le travail agricole saisonnier, de telle sorte que les Maliens se retrouvent sans nourriture ni emploi, privés d'autres besoins fondamentaux, ce qui les rend plus vulnérables au recrutement par des groupes armés. À cet égard, nous insistons une fois encore sur la nécessité que les rapports du Secrétaire général concernant le Mali comprennent des données et une analyse de la manière dont les effets néfastes des changements climatiques pourraient être facteurs de conflit ou d'instabilité dans le pays. Dans le même esprit, nous nous félicitons du lancement d'un nouveau projet par le Mali, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, en vue d'améliorer la sécurité climatique et la gestion durable des ressources naturelles dans une optique de consolidation de la paix.

Troisièmement, le travail de l'ONU sur le terrain, accompli par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), reste essentiel pour créer et maintenir un climat porteur de stabilisation dans le pays. Il nous apparaît donc impératif que le Conseil renouvelle le mandat de la Mission et appuie son action sur place. Le mandat aura les meilleures chances de succès si les autorités maliennes et la MINUSMA nouent une relation plus solide, fondée sur la coopération. Un dialogue renforcé entre l'ONU et les autorités maliennes permettrait de répondre à leurs préoccupations respectives en matière de sécurité et de faire naître une coopération plus étroite. Les Émirats arabes unis s'en féliciteraient. Cela aiderait aussi à combattre le problème qui se pose en ce qui concerne la désinformation et la mésinformation. Cette semaine, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2686 (2023) à cet effet, qui condamne la désinformation, la désinformation et l'incitation à la violence contre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme préjudiciables à la paix et à la sécurité. Le Mali en est une bonne illustration. En s'appuyant sur la résolution 2686 (2023), la MINUSMA peut suivre de plus près les données relatives aux discours de haine, au racisme et aux actes d'extrémisme qui sont susceptibles de nuire à la paix et à la sécurité et de conduire à une intensification des menaces contre les soldats de la paix sur le terrain. Les Émirats arabes unis restent déterminés à garantir un avenir plus sûr et plus pacifique pour le peuple malien.

Pour terminer, je profite de cette occasion pour, au nom des Émirats arabes unis, féliciter le Mozambique d'avoir mené à bien son processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

M. Diop (Mali) : Merci à toutes et tous pour les mots aimables à notre endroit. Je voudrais, tout d'abord, féliciter les Émirats arabes unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général à l'examen (S/2023/402) et remercie M. El-Ghasim Wane, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour sa présentation et les mises à jour. Les observations détaillées du Gouvernement malien ont fait l'objet d'un memorandum communiqué au Conseil.

Pour ma part, je voudrais formuler les observations majeures suivantes.

Je commence par la situation politique, notamment l'évolution du processus de transition. Les membres du Conseil se souviendront que l'une des priorités assignées au Gouvernement de transition était de conduire des réformes politiques et institutionnelles qui puissent garantir un meilleur avenir à nos populations à travers une stabilité institutionnelle durable. Cette demande légitime de nos compatriotes est sur le point de devenir une réalité. En effet, le Gouvernement de transition, dans le cadre d'une démarche inclusive et largement consensuelle, a pris des mesures fortes et irréversibles pour le retour à un ordre constitutionnel apaisé et sécurisé, dans les délais convenus. Le Gouvernement de transition s'attèle à l'organisation réussie du scrutin référendaire prévu le 18 juin, afin de doter le Mali d'une nouvelle constitution, conformément aux aspirations du peuple malien, exprimées lors des assises nationales de la refondation. Le bon déroulement du processus de vulgarisation du projet de constitution et la campagne électorale y relative augurent un scrutin référendaire apaisé et crédible.

Sur la situation sécuritaire, je rappelle encore une fois que, depuis l'intervention militaire en Libye en 2011, les populations de mon pays, le Mali, et celles de la région du Sahel vivent un véritable drame. Hélas, nos pays et nos populations attendent encore, et ce depuis plus d'une dizaine d'années, une réponse internationale à la hauteur de cette menace créée et de ses conséquences humanitaires préoccupantes pour la région. Pour ne parler que du cas spécifique de mon pays, le Mali, je dois dire que les prescriptions internationales, notamment celles prodiguées par la MINUSMA depuis sa création en 2013, ont

montré leurs limites. Sinon, comment expliquer que la situation sécuritaire du Mali en 2013 ait été bien meilleure que celle que nous connaissons de nos jours ? Le réalisme impose le constat de l'échec de la MINUSMA, dont le mandat ne répond pas aux défis sécuritaires.

Pour sa part, le Gouvernement de transition n'a jamais perdu de vue que la responsabilité première de la défense du territoire national et de la protection des populations, ainsi que des biens, relève avant tout de l'État malien. C'est la raison pour laquelle il a donné une place de choix au renforcement des capacités et à l'équipement des Forces de défense et de sécurité maliennes, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions régaliennes. Grâce à ce choix judicieux, nos forces continuent de remporter, contre les groupes armés terroristes, des victoires décisives, reconnues et appréciées par le peuple malien. Je sais que cette montée en puissance des Forces de défense et de sécurité maliennes suscite beaucoup de commentaires, voire des campagnes hostiles, de désinformation et de déstabilisation, dont le Mali est malheureusement l'objet depuis 2021, y compris à travers l'instrumentalisation et la politisation de la question des droits de l'homme, qui a été relevée autour de cette table.

C'est l'occasion pour moi de répondre à certains commentaires et certaines déclarations concernant le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les événements de Moura. Il était de notoriété publique que la ville de Moura et ses villages environnants étaient assiégés par des organisations terroristes depuis de nombreuses années. Pendant cette période, aucune force, pas même les forces internationales déployées, n'avait accès à cette localité, abandonnant ainsi les populations à leur triste sort. Je me demande au passage où étaient à ce moment les voix qui s'élèvent aujourd'hui, lorsque les terroristes infligeaient des traitements inhumains et dégradants à nos populations civiles sans défense, lapidaient les femmes, brûlaient les villages et les récoltes et emportaient du bétail, comme ce fut le cas à Ogossagou, Sobane Da, Diallassagou, pour ne citer que ceux-là.

Aussi, sur la base de renseignements fiables et précis faisant état de la présence, à Moura, des principaux chefs terroristes pour collecter le fruit des rackets contre les populations, et organiser et planifier des attaques d'envergure, les Forces de défense et de sécurité du Mali ont-elles pris la décision de mener une opération d'opportunité aéroterrestre à la hauteur de cette menace afin de mettre un terme à la souffrance de nos populations. Les premières unités déployées par nos moyens aériens,

tout comme les renforts, ont subi des tirs, confirmant la présence terroriste. S'en sont suivis des affrontements autour et dans la ville de Moura, soldés par un bilan de 203 combattants terroristes neutralisés, une importante quantité d'armes et de munitions saisie, plus de 200 motos détruites et plusieurs présumés terroristes interpellés et mis à la disposition de la justice. Malheureusement, huit de nos valeureux soldats sont également tombés au champ d'honneur pendant cette opération qui a permis de libérer les populations de Moura du joug des terroristes.

À la suite d'allégations d'exactions, les autorités compétentes ont immédiatement ouvert des enquêtes. Un transport judiciaire a été effectué sur les lieux par une équipe composée des parquets de Mopti et de Bamako, d'enquêteurs de la Gendarmerie nationale, de la police technique et scientifique et d'un médecin légiste. Les enquêtes continuent conformément aux procédures et aux délais en vigueur. Les conclusions de ces enquêtes seront rendues publiques.

Le Gouvernement rejette vigoureusement les conclusions hâtives du rapport biaisé du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Nous voyons dans ce rapport orienté une volonté réelle de certains États d'instrumentaliser notre organisation commune pour nuire au Mali, voire le punir pour ses choix souverains. Mieux, quel crédit peut-on accorder à un rapport qui tend désespérément à faire croire que les Forces de défense et de sécurité ciblent des populations civiles qu'elles protègent, conformément à leur mission ? De plus, ce rapport comporte des images obtenues par l'usage, dit-on, de satellites, à l'insu des autorités nationales, ce qui constitue un cas clair d'espionnage. Nous devons être humbles et comprendre que personne n'aime le Mali plus que les Maliens et que personne n'aime les Maliens plus que les autorités maliennes.

Le Gouvernement n'est pas le seul à rejeter d'ailleurs les conclusions fictives de ce rapport. De nombreux habitants de Moura, dont des femmes, ont fait le déplacement à Bamako pour démentir la teneur de ce rapport. Les témoignages des habitants de Moura, documentés et largement disponibles, démentent clairement les accusations sans fondement contenues dans ce rapport et mieux, dénoncent les méthodes employées par les enquêteurs. Ces habitants ont témoigné que les Forces maliennes n'avaient ciblé que des terroristes.

Dans la même dynamique, et dès les premières allégations formulées en avril 2022 par certains États et des organisations de défense des droits de l'homme, le Président de l'association Tabital Pulaaku avait

catégoriquement rejeté des accusations portées à l'encontre des Forces de défense et de sécurité maliennes, notamment les accusations de viols de femmes. En outre, le Président de l'Association malienne de défense des droits de l'homme a vigoureusement dénoncé la méthodologie et les conclusions de cette enquête. Ces prises de position fortes et librement exprimées méritent d'être signalées, car elles proviennent d'organisations et de personnes qui ont vécu ces événements ou en ont reçu des informations crédibles et vérifiables.

Nous réitérons notre ferme opposition à toute tentative d'instrumentalisation et de politisation de la question des droits de l'homme et au traitement à géométrie variable de cette problématique. À cet égard, il est paradoxal de noter la célérité avec laquelle la mission d'établissement des faits a été mise en place, alors qu'au même moment, le Mali portait plainte devant le Conseil de sécurité, le 15 août, sur les actes d'agression de la France contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali à des fins de déstabilisation.

Concernant l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, malgré la décision unilatérale de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme de suspendre leur participation aux mécanismes de suivi de l'Accord, je réaffirme ici l'engagement du Gouvernement à poursuivre sa mise en œuvre efficiente et intelligente, notamment à travers les Mouvements de l'inclusivité. Nous restons toujours ouverts au dialogue avec nos frères des mouvements signataires, tous nos frères, comme en témoigne la visite à Kidal, le 12 mai, du Ministre en charge de la réconciliation.

Je voudrais à présent consacrer mon observation majeure à la question de la MINUSMA. Au moment où les membres du Conseil de sécurité ont entamé les négociations autour du renouvellement du mandat de la MINUSMA, il me plaît de faire un bref rappel sur l'évolution de la Mission, de sa création à nos jours.

Qu'il me soit tout d'abord permis de rendre un hommage à toutes les victimes civiles et militaires tombées au Mali, notamment nos frères du Burkina Faso tombés récemment, au sujet desquels nous exprimons notre profonde compassion.

En 2013, les fondements qui ont servi à justifier la création de la MINUSMA étaient notamment l'appui aux autorités maliennes pour stabiliser la situation dans les régions du nord du Mali, écarter les menaces et prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones, particulièrement à

travers le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays. Après plusieurs années de déploiement des forces de la MINUSMA sur le terrain, la situation sécuritaire, qui concernait jadis le nord du pays, s'est progressivement dégradée dans d'autres régions du Mali, notamment le centre. Pour le Gouvernement malien, le constat est clair : la MINUSMA n'a pas atteint son objectif fondamental.

Aujourd'hui, les Maliens sont heureux de voir leurs forces de défense et de sécurité réaliser en toute autonomie les missions de sécurisation des personnes et des biens, les missions de lutte contre la criminalité, le grand banditisme, la traite des personnes et le trafic de drogue, les missions d'escorte des véhicules de transport, la sécurisation des foires hebdomadaires dans les localités sensibles, ainsi que les missions de sécurisation des frontières, grâce au renforcement de l'outil de défense, conformément à la vision de S. E. le colonel Assimi Goïta, Président de la transition et Chef de l'État malien.

Le Mali est parfaitement conscient que la lutte contre le terrorisme ne fait pas partie de la doctrine des opérations de maintien de la paix, mais il a toujours plaidé pour un changement de posture de la MINUSMA afin de lui permettre de s'acquitter convenablement de son mandat et d'asseoir des actions de soutien aux efforts du Gouvernement. Le Mali a constamment coopéré avec les Nations Unies, et ce, en toute bonne foi. Dans cette approche constructive, nous nous sommes par exemple pleinement engagés avec le Secrétaire général de l'ONU dans le cadre de la revue interne de la MINUSMA afin de renforcer les capacités opérationnelles de la force onusienne dans la dynamique d'appuyer le Mali dans sa stabilisation.

Je regrette de réaffirmer aujourd'hui que les options proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen interne de la MINUSMA ne répondent pas aux préoccupations et aux attentes maintes fois exprimées par le Gouvernement et les populations du Mali. Nous n'avons d'autre choix que de parvenir aux conclusions objectives du bilan des 10 années de présence de la MINUSMA,

qui n'a pu apporter des réponses adéquates à la situation sécuritaire au Mali et dont les perspectives de maintien ne répondent pas aux impératifs de sécurité des Maliennes et des Maliens. Ni les propositions du Secrétaire général, encore moins le projet de résolution en cours de négociation par les membres du Conseil, n'apportent de réponse appropriée aux attentes des Maliens. Ce projet de résolution conforte d'ailleurs la récusation de la France en tant que porte-plume tant son contenu est hostile à l'égard de mon pays.

Outre la dimension relative à la sécurité, que nous assurons désormais par nos propres moyens, nous attendions légitimement de la MINUSMA qu'elle soit une mission d'assistance et de soutien aux efforts du Gouvernement. Malheureusement, la MINUSMA semble devenir partie du problème en alimentant les tensions intercommunautaires, exacerbées par des allégations d'une extrême gravité et qui sont fortement préjudiciables à la paix, à la réconciliation et à la cohésion nationale du Mali. Cette situation engendre un sentiment de méfiance des populations à l'égard de la MINUSMA et une crise de confiance entre les autorités maliennes et la MINUSMA.

Au regard de tout ce qui précède, le Gouvernement malien demande le retrait sans délai de la MINUSMA. Cependant, le Gouvernement est disposé à coopérer avec les Nations Unies dans cette perspective.

Pour terminer, je tiens à exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple maliens à l'ensemble des partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux, qui nous accompagnent dans la réalisation des chantiers importants pour la refondation du Mali. Le Gouvernement malien reste disposé à coopérer avec les partenaires qui respectent sa souveraineté, ses choix stratégiques et les intérêts vitaux des Maliens. Fidèle à notre tradition d'hospitalité, le *diatiguiya*, le Mali demeure naturellement ouvert à tous les pays et à tous les peuples du monde.

La séance est levée à midi.